CET - 83 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

Attention FragÎles

«En effet, l'énergie peut affecter la faune et la flore, le territoire [...] ainsi que les communautés qui accueillent les projets»
(p.55 du document de consultation)

Mémoire d'Attention FragÎles

soumis dans le cadre de la Commission parlementaire portant sur :
La sécurité et l'avenir énergétiques du Québec

Îles de la Madeleine
Janvier 2005

397-A, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, Québec, G4T 1E3
Tél. : (418) 986-6644 Fax : (418) 986-6644 E-Mail : attention.fragiles@sympatico.ca

Mesdames, messieurs les commissaires,

Nous avons pris connaissance du document que vous avez soumis à la consultation et nous avons porté notre attention particulièrement sur les sections traitant du développement des hydrocarbures, du développement durable et du développement régional.

Nous constatons à regret que les auteurs du document n'ont pas pris en compte les réflexions et les recommandations émanant des audiences publiques tenues par le BAPE[1] au printemps dernier, non plus qu'ils n'intègrent la volonté annoncée par le gouvernement, par le projet de Loi sur le développement durable, de préciser et d'adopter des orientations de développement durable. Il est plutôt inquiétant que le document ne fasse aucunement mention des collaborations nécessaires entre le secteur du développement énergétique (hydrocarbures) du ministère des Ressources naturelles (MRN), les responsabilités d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement, les compétences des ministères des Pêches, fédéral et québécois, et autres instances concernées par les enjeux et les impacts de la mise en valeur éventuelle des ressources énergétiques du Québec.

Il nous semble que le document de consultation constitue davantage un plaidoyer en faveur d'un investissement massif dans le développement des hydrocarbures qu'un réel outil permettant d'éclairer les décisions à prendre sur l'orientation du développement énergétique. Il y manque un véritable état des connaissances et une discussion des impacts écologiques, sociaux et économiques prévisibles.

Le temps de préparation nous ayant fait défaut, en guise de mémoire, veuillez recevoir ces quelques commentaires, accompagnés de la réflexion que nous avons faite au printemps dernier:

- Étant donné que, lors des audiences publiques du BAPE portant sur les enjeux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, nous avions abordé plusieurs des questions à l'étude par votre Commission, nous nous permettons de vous transmettre copie du mémoire que nous avons soumis au BAPE en mai dernier. Nous considérons les inquiétudes et les points de vue qui y sont présentés ainsi que les recommandations comme toujours actuels et pertinents.

- Nous tenons, par ailleurs, à exprimer le souhait que soient mises en actions les recommandations du BAPE et, pour ce qui regarde les recommandations 1 et 5, nous ajoutons:

    - Recommandation 1 : Il y aurait lieu de protéger les frayères et autres sites critiques pour les poissons et les crustacés, en plus des aires de concentration des mammifères marins. L'hypothèse de donner un statut de conservation à une aire marine autour de l'archipel des îles de la Madeleine devrait, souhaitons-nous, faire l'objet d'une décision préalablement à tout projet d'exploration et de mise en valeur des ressources gazières et pétrolières dans ce secteur.

---

[1] BAPE. *Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Rapport d'enquête et d'audience publique*. Août 2004.

- Recommandation 5 : C'est bien l'ensemble des communautés maritimes et insulaires qui devraient participer aux démarches d'évaluation environnementale, non pas seulement l'industrie de la pêche et non pas seulement pour les levés sismiques, mais pour tout projet d'exploitation aussi.

- Nous tenons à souligner l'importance des avis 15 et 16 du rapport du BAPE :

  - «Avis 15 : La commission est d'avis que l'évaluation des enjeux de l'exploitation des hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent devrait être faite dans le cadre d'une évaluation environnementale stratégique intégrant les aspects sociaux, économiques et biophysiques. Cette évaluation devrait être complétée préalablement à l'autorisation de tous travaux d'exploration.

  - Avis 16 : La Commission est d'avis que les communautés insulaires et côtières de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent devraient participer à l'établissement des orientations énergétiques susceptibles de modifier leur mode de vie, et ce, avant toute découverte majeure d'hydrocarbures extracôtiers».

- Il nous semble essentiel que des modifications du cadre réglementaire soient apportées non seulement aux activités de levés sismiques en milieu marin mais qu'elles incluent également les activités d'exploration et d'exploitation des ressources gazières et pétrolières en milieu marin et en milieu terrestre.

- Il nous semble également essentiel que des mécanismes de participation (information-consultation) soient prévus dès l'amorce de projets. Dans ces conditions, la vigilance normale de citoyen(ne) serait plus facile et constructive.

- Nous sommes d'avis que ces mesures seraient des améliorations tout à fait favorables au développement durable, à l'environnement, à notre région et aux citoyen(ne)s que nous sommes.

Nous avons voulu par ce court mémoire témoigner de l'intérêt que nous portons à l'avenir et à la sécurité énergétiques au Québec. Les Îles de la Madeleine et la région Gaspésie-les Îles sont situées au cœur des zones qui concentrent les ambitions de découvertes et de développement des hydrocarbures du Québec. Nous souhaitons participer à l'évaluation de ces ambitions et à la construction de notre avenir.

Recevez, mesdames, messieurs les commissaires, l'expression de nos meilleurs sentiments,

Hélène Chevrier, présidente,

p.j. : Attention FragÎles. *«Si on veut changer nos habitudes... il faut bien commencer quelque part et tout de suite. Pourquoi pas ici?»*. Mémoire présenté au BAPE dans le cadre de l'audience publique portant sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent . Mai 2004. 17 pages.

CET - 83 MA
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

Attention FragÎles

«Si on veut changer nos habitudes... il faut bien commencer quelque part et tout de suite. Pourquoi pas ici?»

Mémoire d'Attention FragÎles

Préparé par Hélène Chevrier, présidente
et présenté dans le cadre de l'enquête et l'audience publique du BAPE portant sur :
Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Îles de la Madeleine
Mai 2004

397-A, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, Québec, G4T 1E3
Tél. : (418) 986-6644 Fax : (418) 986-6644 E-Mail : attention.fragiles@sympatico.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....3

1. Attention FragÎles.....3

2. De quoi parle-t-on?
   a. L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.....4
   b. Les levés sismiques : contexte et enjeux.....5
   c. Les enjeux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.....6

3. Le rapport d'experts et l'expertise socio-économique.....6

4. Les inquiétudes.....7

5. Quelques éléments sur la place des îles et des insulaires dans le développement de projets d'intérêts nationaux.....8

6. Du développement durable.....10

7. Les recommandations.....11

CONCLUSION.....15

ANNEXES
   1. Fiche de présentation d'Attention FragÎles..... 17
   2. Essai de comparaison phase d'implantation Mine de sel et Gaz-pétrole.....18

INTRODUCTION

Bonjour et merci d'avoir choisi de venir recevoir ici même, aux Îles de la Madeleine, nos préoccupations citoyennes et communautaires à l'endroit des activités d'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent. Nous sommes, vous l'aviez un peu remarqué lors de la première partie des audiences, localisés au cœur même du territoire visé par les présentes enquête et audience publique.

Nous ne reprendrons ni les questions ni les réponses apportées à la première partie des audiences. Nous les considérons comme déjà prises en compte par la Commission. Nous concentrerons notre mémoire sur ce qui continue de nous inquiéter; nous apporterons quelques informations, voire quelques interprétations complémentaires et, finalement, nous formulerons quelques recommandations.

1. Attention FragÎles

En annexe 1, nous joignons une description sommaire d'Attention FragÎles et de ses activités.

Particulièrement en rapport avec l'exploration et la mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier de la partie québécoise du Saint-Laurent et des îles de la Madeleine, le présent mémoire prend appui sur quelques-unes des connaissances et expériences de l'équipe d'Attention FragÎles qui ont trait aux procédures d'examen environnemental, à la protection des espèces en péril et habitats fragiles, au développement durable, au Saint-Laurent et à notre milieu insulaire. Ainsi, rappelons que :

- Les résultats, somme toute positifs, de l'ensemble des activités de sensibilisation et de protection des espèces en péril (oiseaux et plantes), de la forêt, de l'eau et des habitats fragiles (milieux dunaires en particulier) aux Îles de la Madeleine donnent raison aux efforts soutenus depuis plus de quinze ans par Attention FragÎles et laissent voir que le maintien et le rétablissement d'espèces en péril demandent beaucoup de temps et de travail. De plus, ils laissent voir aussi que des changements d'habitudes dans nos modes d'utilisation des espaces et ressources naturelles ne s'opèrent pas aussi rapidement ni aussi facilement qu'on pourrait le penser. La conservation des équilibres écologiques et l'adoption de comportements respectueux de l'environnement exigent de la concertation entre intervenants et population, l'acquisition et le partage de connaissances, l'expérimentation, la sensibilisation, de la réglementation et des moyens de contrôle et surtout des actions concrètes aux échelles individuelles, locales, régionales, nationales, et autres.
- La collaboration et l'appréciation manifestes des partenaires tant gouvernementaux que du milieu à l'endroit du travail de notre organisme, tout particulièrement du monde scolaire, constituent des encouragements à continuer d'œuvrer pour un avenir plus solidaire.
- Attention FragÎles a participé activement aux opérations de récupération de la barge Irving Whale en 1996. Le projet a alors demandé une maîtrise importante des processus fédéraux d'évaluation environnementale, la considération de l'écologie du golfe et des ressources halieutiques, et une concertation locale et régionale (Maritimes) au moyen de

comités de vigilance et d'équipe d'intervention en cas d'urgence sur lesquels siégeaient des représentants d'Attention FragÎles.

- Attention FragÎles est à l'origine de la reconnaissance des Îles de la Madeleine comme zone d'intervention prioritaire (ZIP) par Stratégies Saint-Laurent.
- Plusieurs membres d'Attention FragÎles étaient actifs au sein du Comité de l'Environnement des Îles qui, à la fin des années 70, avait réclamé et participé aux audiences publiques sur le projet de mine de sel et de port minéralier à Grosse-Île, aux Îles de la Madeleine. Depuis, plusieurs projets ont fait l'objet d'étude d'impacts et d'évaluation environnementale qui, la plupart du temps, n'ont pas nécessité d'audiences publiques.
- La coordonnatrice et la présidente d'Attention FragÎles ont été rencontrées par la firme Canning and Pitt, mandatée par GSI pour produire une étude d'impact sur les levés sismiques prévus dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La correspondance entre Attention FragÎles et l'ONÉ, le MRN et le MENV a déjà été acheminée à la Commission.
- Attention FragÎles est l'un des organismes à l'origine de la mise en place du *Comité de travail sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent* de la Municipalité des Îles de la Madeleine.

Notre mémoire s'appuie également sur un travail mené dans le cadre d'études doctorales portant sur le développement durable et l'insularité, par la présidente d'Attention FragÎles, qui contient un essai de comparaison entre la période d'implantation de la mine de sel et celle d'exploration et de mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent. En annexe 2 nous reproduisons des extraits de cet exercice de comparaison entre les deux projets.

2. De quoi parle-t-on?

a) L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Dans la présente enquête et audience, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent désignent en priorité les sites potentiels de réserves d'hydrocarbures qui sont possiblement exploitables dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent aux fins de combler d'hypothétiques besoins énergétiques de consommateurs québécois présumés devenir de plus en plus énergivores, aux fins aussi de combler de prévisibles déficits budgétaires gouvernementaux mais aussi dans le but de mettre en valeur le potentiel humain de régions supposées avides d'emplois de tout acabit. Ces sites potentiels, disons-nous, où on ambitionne de faire des levés sismiques, ne sont pas d'anonymes points sur une carte. Ce sont des espaces naturels réels et humanisés, qui ont des noms tels que banc Bradelle, Old Harry, dune du Nord, etc; ce sont des habitats qui sont hospitaliers à toute une variété de poissons, crustacés, organismes et mammifères marins; ce sont aussi des zones de pêche qui procurent du travail depuis plus de cinq siècles à des générations successives de sociétés de pêcheurs (sans compter les usages amérindiens qui les ont précédées) et qui créent, année après année, de la richesse pour le pays. Ce sont des voies de circulation, etc.

Mais il s'agit aussi des îles Anticosti, de la Minganie et des îles de la Madeleine, territoires terrestres à l'intérieur de cette mer.

C'est en somme de nous, communautés maritimes, Québécois et Canadiens, de notre rapport au territoire maritime et à ses ressources, et de notre avenir dont il est question.

b) Les levés sismiques : contexte et enjeux

De la documentation disponible, faisons le point:

- Au Québec, les projets d'exploration et d'exploitation de gaz et pétrole ne sont pas soumis au *Règlement sur l'examen et l'évaluation des impacts environnementaux*. De plus, l'autorisation de projets d'exploration donne accès aux étapes subséquentes de mise en valeur : forage d'exploitation, entreposage, distribution, développements adjacents et, cela arrivera au bout d'un certain temps, démantèlement.
- Le gouvernement québécois a bel et bien entrepris la **mise en valeur** des ressources gazières et pétrolières dans l'**estuaire** du Saint-Laurent et dans le **milieu terrestre** québécois.
- Pour ce qui est du **golfe** du Saint-Laurent, la motion à l'Assemblée nationale du 5 décembre 2002 a signé l'engagement du gouvernement dans la mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier dans la partie considérée québécoise du golfe.
- Ainsi, 1) le gouvernement a confié à Hydro-Québec le soin de produire et de mettre en œuvre un plan d'action 2002-2010 pour le développement de la production gazière et pétrolière au Québec. 2) Il a entrepris des discussions Canada-Québec pour une entente de co-gestion de type Office sur les hydrocarbures extracôtiers. 3) Il a émis des permis à GSI pour l'exploration par levés sismiques sur le «Old Harry» et à l'ouest d'Anticosti. 4) Il a émis des permis à Corridor Resources pour l'exploration par forage à Fatima. 5) Finalement, pour accélérer les procédures d'autorisation de permis, il vient de signer une entente de coopération sur l'évaluation environnementale avec le fédéral. Est-ce que cette entente permettra de contourner l'imbroglio fédéral-provincial et d'ouvrir le golfe à l'exploration par forage?
- Sans l'ombre d'un doute, nous pouvons affirmer que nous sommes entrés dans une ère de développement énergétique majeur à partir d'hydrocarbures «québécois» sans évaluation environnementale, sans la participation des communautés habitant ou dépendant économiquement de ces territoires et sans l'assentiment des Québécois non plus.
- Sans l'ombre d'un doute, il y a un potentiel gazier et pétrolier dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.
- La démarche d'enquête et d'audiences publiques actuellement en cours est une initiative dont les tenants et aboutissants ne sont pas clairement exprimés : sans promoteur, sans projets, sans proposition de politique, d'orientations ou autre proposition à étudier, les participants que nous sommes avons été conviés à nous en tenir aux enjeux des seuls levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, comme s'il s'agissait d'un procédé indépendant du contexte juridique, politique et gouvernemental et sans visées d'exploitation gazière et pétrolière. Nous avons aussi été invités à prendre pour base d'information le *Rapport du Comité d'experts* et les ajouts épars et aléatoires apportés dans la première partie de l'enquête et audiences publiques. Nous ne savons pas encore aujourd'hui dans quel «arbre de décision» nous sommes engagés, à quelles fins seront utilisés nos mémoires et si d'autres occasions nous seront données de donner avis sur les projets d'exploration et d'exploitation du potentiel gazier et pétrolier au Québec.

Il y a quelque chose de frustrant, d'ambigu et de périlleux à participer au présent exercice d'enquête et d'audience publique. Que le gouvernement envisage apporter des revenus importants et nouveaux aux coffres publics et qu'il veuille «briller parmi les meilleurs» au travers

de la Société Hydro-Québec, c'est évident. Que ce soit présenté sous couvert de création d'emplois dans les régions maritimes du Québec et que ce soit pressant au point qu'il faille «faire les coins ronds» en matière d' environnement et être démagogue avec les citoyens, c'est difficile à accepter.

Nous apportons donc notre contribution, si modeste et timide soit-elle, à la Commission du BAPE car nous reconnaissons que le BAPE, dans nos structures démocratiques, comme dans la procédure québécoise d'évaluation environnementale, est une instance précieuse. Particulièrement aujourd'hui, l'intervention du BAPE constitue une occasion fort appréciable d'exercer notre pouvoir de citoyen, de faire valoir l'intérêt collectif et d'aider le ministère de l'Environnement et le gouvernement à prendre des décisions plus éclairées.

c) Les enjeux des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent

Vus d'ici, les levés sismiques sont bel et bien la première étape d'un cycle de production-distribution-consommation d'énergie à partir d'hydrocarbures, en territoire québécois. Le plan d'action d'Hydro-Québec n'est pas un simple exercice de l'esprit, c'est un programme d'action, en marche, appuyé par le gouvernement du Québec. De notre point de vue, les enjeux liés aux levés sismiques ne peuvent donc pas être étudiés de façon théorique seulement, ni indépendamment des autres étapes qu'ils entraînent comme par engrenage. Ainsi, tout projet ou hypothèse de levés sismiques doit être décrit et étudié en incluant, selon l'art. 3 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement,* des paramètres tels que :

> «...les objectifs poursuivis, ..., les activités d'exploitation et d'entretien subséquentes, ..., les développements connexes prévus par l'initiateur de projet, ..., une énumération et une évaluation des répercussions positives, négatives et résiduelles du projet sur l'environnement, y compris notamment les effets indirects, cumulatifs, différés et irréversibles sur [notamment la faune, la flore, les communautés humaines, le patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu, les ressources agricoles et l'usage que l'on fait des ressources du milieu]... et une description du milieu tel qu'il apparaîtra suite à la réalisation et à l'exploitation du projet; un exposé des différentes options au projet,... ainsi que les raisons justifiant le choix de l'option retenue»

S'il s'agit d'activités en milieu marin, «les ressources agricoles et l'usage que l'on fait des ressources du milieu» devrait être interprété comme désignant aussi «les ressources halieutiques et les usages des ressources de la mer et des littoraux». Cette dernière remarque souligne-t-elle que les préoccupations liées à l'environnement marin (dont la pêche et la mariculture) sont relativement récentes au Québec?

3. Le rapport d'experts et l'expertise socio-économique.

Le *Rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent,* rendu public le 5 mars dernier par les ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec contient plusieurs ambiguïtés et méprises N'en nommons que quelques-unes : composition du «Comité d'experts» comprenant des experts mais aussi des intervenants et du personnel technique; utilisation du terme «environnementaux» en opposition à celui de «socio-économiques» alors qu'il doit couvrir au sens du MENV les aspects biophysiques, socio-économique et culturel;

distorsion du mandat confié et diversion pour introduire des éléments socio-économiques; l'usage indéfini de l'expression «approche de développement durable» qui, si elle n'est pas précisée, peut recouvrir tout aussi bien la quête d'une société plus humaine que son contraire, c'est-à-dire une société accentuant les écarts de richesse, la dégradation des environnements et exacerbant les conflits.

L'absence de consultation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du développement régional et économique (MDERR) par ledit Comité d'experts est une lacune aussi remarquable que l'absence d'experts des sciences sociales en son sein.

Dans un autre ordre d'idée, quelle est la place de ce Rapport dans le processus d'autorisation de permis de levés sismiques? Voulait-on en faire un substitut d'étude d'impact (terme employé quelques fois au cours de la première partie de l'audience), une ébauche d'évaluation stratégique, une réponse «bâillon» au questionnement du public? Peut-on savoir également quel usage en sera fait après ces audiences et après le travail de la Commission du BAPE?

4. Les inquiétudes

Il serait long d'énumérer toutes les inquiétudes qui subsistent quant à l'exploration et la mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent. Tentons un regroupement des domaines les plus préoccupants :

- Les contenus et processus d'information, de consultation et de participation qui sont encore informels et nous placent facilement, nous les citoyens et organismes, d'emblée dans des rôles d'opposants plutôt que d'associés.
- L'examen et l'évaluation environnementale non obligatoire pour ces projets d'envergure et d'impacts environnementaux appréhendés.
- Les orientations du gouvernement qui sont facilement confondues avec celles d'Hydro-Québec et les engagements pris qui créent des obligations.
- Le traitement d'un dossier aussi important de façon précipitée et urgente, alors que les réserves gazières et pétrolières ne peuvent pas s'envoler! Et qu'elles ne peuvent que prendre de la valeur avec le temps.
- L'exploitation de nouvelles ressources non renouvelables, et productrices de gaz à effet de serre, dans un contexte mondial qui exige que les pays riches «montrent la voie» de la transformation nécessaire de nos modes de production et de consommation.
- Le morcellement des projets de mise en valeur en étapes indépendantes et le silence, sinon la négation, de l'état d'avancement des projets au-delà des levés sismiques : projets Fatima et plan d'action d'Hydro-Québec entre autres.
- L'état du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources halieutiques :
    - lors de la dernière rencontre de consultation du CCRH, en avril dernier, sur l'état des stocks de poisson de fond commerciaux qui concernent le plus les Îles de la Madeleine, était présentée la situation de 9 poissons : le flétan du Groenland, le sébaste, le flétan atlantique, la morue, la plie canadienne, la plie grise, la limande à queue jaune, la plie rouge et la merluche blanche. De tous ces stocks, seules la plie grise et la plie rouge (cette dernière étant une population côtière) accusaient une certaine amélioration «démographique». Pour les autres stocks, les experts disaient «perspectives peu favorables, pas d'amélioration en vue, stabilité relative».

- Les incertitudes scientifiques et les manques de connaissances qui sont, en ce domaine, clairement admis et se conjuguent avec les incertitudes scientifiques et manques de connaissances sur les impacts des levés sismiques et autres étapes de mise en valeur, sur le monde marin et les communautés maritimes.

- La concentration des pouvoirs d'autorisation des levés sismiques et autres permis d'exploration et de mise en valeur entre les mains du MRN.
- Les utilisations potentielles des cavités de la mine de sel.
- Les prévisions et le partage des profits, bénéfices et inconvénients.
- Les possibilités et le partage des risques, accidents et erreurs.
- Les corridors de transport, les ports, les impacts environnementaux et les risques d'introduction d'organismes étrangers dans les eaux intérieures.
- Les conflits avec les pêches et le tourisme.
- Inquiétudes reliées aux impacts environnementaux (biophysiques, écologiques, socio-économiques et culturels) possibles de chaque phase de la mise en valeur : forage d'exploration, puits d'exploitation, distribution, entreposage et transformation, développements subséquents, démantèlement, restauration.
- La considération des enjeux socio-économiques de l'ensemble des phases de tels projets, de l'exploration à la fermeture, dont les questions de sécurité des travailleurs, de répartitions des profits, de priorités à l'emploi, de mesures de formation de la main d'œuvre, de mesures d'urgence en cas d'accidents, etc.
- Inquiétudes liées à la consommation d'énergie provenant des hydrocarbures : émissions de gaz à effet de serre, accroissement des écarts de richesse et de la discrimination à mesure que les ressources s'épuisent, etc.
- Inquiétudes devant les besoins exprimés par le MRN et les scientifiques des sciences de la terre, d'obtenir des données sur la formation des masses terrestres au moyen des permis de levés sismiques qui s'inscrivent dans une démarche d'exploitation. Aurait-on idée de demander aux fabricants de tabac de nous instruire sur la formation des cancers chez les fumeurs?

5. Quelques éléments sur la place des îles et des insulaires dans le développement de projets d'intérêts nationaux

En annexe2, nous avons placé des extraits de l'exercice de comparaison entre la phase d'implantation de la mine de sel et celle d'exploration et de mise en valeur du potentiel des hydrocarbures du Saint-Laurent. Cet exercice nous donne l'occasion de souligner que les milieux insulaires présentent quelques caractéristiques particulières du point de vue géo-politique :

- Les îles sont souvent objets de conflits de frontières. Les îles de la Madeleine, par exemple, ont, à travers leur histoire, fait l'objet d'analyses successives menées par les autorités alors en place, pour déterminer si l'archipel devait demeurer dans la concession de tel ou tel Anglais, Français ou Américain, ou s'il devait demeurer dans le giron administratif de Terre-Neuve, de l'Ile du Prince-Édouard ou du Québec. Ce n'est que depuis 1958 que l'archipel n'est plus la propriété particulière d'entreprises de pêche. Du point de vue des frontières maritimes, c'est l'archipel madelinot qui donne une façade maritime importante au Québec. Du point de vue économique (pêche et tourisme) et du point de vue des communications, les liens avec les Maritimes sont encore importants.

- Il y a des îles et des insulaires qui délimitent leur territoire à sa partie terrestre. D'autres, dont les communautés de pêcheurs, agrandissent leur territoire d'une zone côtière. C'est le cas des Îles de la Madeleine où les insulaires sont familiers avec l'ensemble du Golfe, délimitant leur territoire suivant la distribution et le déplacement des ressources halieutiques davantage que par les frontières administratives.

- Dans tous les cas, une île est un tout et, contrairement à la croyance populaire qui laisse rêver d'îles comme d'oasis de paix et de tranquillité, voire de paradis isolé, toutes les îles sont des milieux en communication avec l'extérieur. Le commerce, les communications et la navigation, la pollution placent même les îles en position stratégique dans les réseaux d'échanges, souvent planétaires. Les insulaires, eux, font partie d'entités socio-économiques et culturelles plus larges, telles que, pour les Madelinots, la culture nord américaine, québécoise, maritime, acadienne...

- La finitude et l'exiguïté de l'espace insulaire et les rareté et diversité des ressources naturelles révèlent plus rapidement qu'ailleurs les limites et contraintes environnementales des modes de vie moderne. Les îles, diront certains scientifiques, ont une responsabilité d'exemplarité. Les gestionnaires d'îles ayant besoin d'alternatives doivent faire preuve d'innovation. D'où la quête prononcée du développement durable, la recherche d'équilibre entre développement et environnement.

- Souvent donc, les intérêts nationaux confrontent l'intérêt des résidents insulaires. C'est le contexte dans lequel nos ancêtres ont vécu la pêche, celui que nous avons vécu avec le projet de mine de sel et c'est encore ce qui se passe dans le cas présent de mise en valeur des réserves d'hydrocarbures. Est-ce que les insulaires sont un atout ou un obstacle aux ambitions de développement? peut-on se demander. Une réponse n'est pas simple à donner. Mentionnons que l'histoire des pêcheries est traversée de succès et d'erreurs dont les leçons ne sont pas faciles à saisir : l'organisation et les techniques de pêche au poisson de fond sont en révision majeure depuis plus d'une décennie alors que le homard constitue la base de l'économie locale depuis près de 130 ans. Dans les deux cas, l'avenir est incertain mais des enseignements sont peut-être à trouver dans l'analyse des pratiques et gestion à l'endroit de ces ressources renouvelables? Pour ce qui est de la mine de sel, la considération des préoccupations locales et le travail en commission minéralo-portuaire (sous la responsabilité de la MRC et impliquant les ministères et organismes concernés) qui a suivi les audiences publiques, ont permis de redéfinir avantageusement le projet, de minimiser les retombées négatives et de garantir des retombées positives à la population locale, dont l'accès privilégié aux emplois. Un élément important de cette phase de consultation publique aura été celui de l'information sur les projets et sur les risques sous-jacents à l'exploitation d'une mine et de ressources non-renouvelables. L'infiltration d'eau dans les puits de la mine en 1995 a surpris beaucoup de monde mais... localement tout le monde savait que ces choses peuvent arriver, que les technologies ne sont jamais sûres à 100% comme on sait que les réserves ne sont pas inépuisables. Dans le cas de la mine de sel, on sait également que les cavités dégagées peuvent constituer d'intéressants réservoirs souterrains.... Par ailleurs, on peut aussi constater à regret aujourd'hui que les efforts financiers consentis par le gouvernement et ses sociétés d'État pour l'implantation de la mine de sel aient été bradés à des intérêts américains par la

vente de la mine en 1988. À qui appartiennent les cavités aujourd'hui? En définitive, les intérêts nationaux et locaux devraient être dans un même continuum.

6. Du développement durable

Dans l'annexe 2, en marge de l'exercice de comparaison des projets de mine de sel et de gaz-pétrole, se retrouvent quelques précisions sur le concept de développement durable. Ajoutons en rapport avec les présentes audiences que la «perspective du développement durable» ne peut pas être un acte de foi envers celui qui brandit : «Nous vous promettons que nous allons assurer la pérennité des ressources pour les générations actuelles et futures». Loin s'en faut. Cet engagement qui est demandé à l'ensemble des gouvernements, des communautés et des citoyens de la planète en cette période de technologies complexes et puissantes, de pouvoirs économiques concentrés et discriminatoires et de dégradation des environnements et des rapports sociaux et, il faut le reconnaître, en cette période d'incertitudes scientifiques, cet engagement donc, doit se traduire par des gestes concrets. Les principaux acteurs du développement durable que sont les États réunis dans l'ONU et ses institutions internationales ont formulé principes et agenda d'actions.

Le dernier exercice international concernant le développement durable, soit le Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, a clairement formulé que la lutte à la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production non viables ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du DD.

Au chapitre de l'énergie, il est énoncé (art.20, para.d) que pour répondre aux besoins croissants d'énergie, il y a lieu de combiner :

1. l'usage accru des ressources énergétiques renouvelables;
2. l'amélioration du rendement énergétique;
3. le recours accru aux technologies énergétiques de pointe, notamment les techniques moins polluantes faisant appel aux combustibles fossiles;
4. l'exploitation viable des ressources énergétiques traditionnelles.

Selon nous, les efforts du Québec en matière de biodiversité, la Politique de l'eau, le *Règlement sur l'examen et l'évaluation des impacts environnementaux* et le BAPE peuvent être considérés comme des énoncés et des moyens favorables au développement durable.

Une vision de long terme, exigence du développement durable, signifie vision d'avenir mais aussi regard sur le passé, avec autant de profondeur. L'expérience montre que des changements majeurs peuvent prendre 10, 20, 30, 50 ans à se produire. Des considérations d'ordre juridique et institutionnel, scientifique et technologique, des tendances lourdes comme le sont l'hégémonie néo-libérale et les changements climatiques, de même que l'organisation et l'expérience démocratique et bien d'autres éléments culturels peuvent faire la différence dans le rythme des changements souhaités. Qu'il s'agisse de maintenir ou de rétablir les équilibres écologiques dans le Saint-Laurent, ou de substituer les ressources renouvelables aux hydrocarbures dans la production d'énergie, nous devons admettre que des périodes de transition sont inévitables, qui seront plus ou moins longues et plus ou moins brutales selon que les changements seront planifiés, engagés ou subits.

Un autre des défis de l'approche de développement durable, mis en évidence dans les travaux portant sur la démarche de prospective entre autres, est celui d'être capable de réviser les décisions au fur et à mesure des résultats et connaissances qu'elles suscitent. Puisque l'avenir n'est jamais connu d'avance, et puisque les incertitudes s'amenuisent ou s'affirment par l'amélioration et par le croisement des connaissances scientifiques et des connaissances d'expériences, les stratégies de développement doivent, contrairement à des plans de développement d'entreprises, intégrer les mouvements et les imprévus. «Le chemin se fait en marchant».

Comme pour les autres Québécois, le présent débat nous questionne sur notre consommation et notre dépendance aux hydrocarbures. Nous reconnaissons que le milieu madelinot est hautement dépendant des hydrocarbures pour sa production d'énergie électrique et nous remarquons qu'il y a eu relâchement dans les programmes d'économie d'électricité et d'incitatifs à l'efficacité énergétique par Hydro-Québec. Nous constatons qu'il y a du gaspillage de pétrole et des comportements insouciants vis-à-vis les émissions de gaz à effet de serre dans l'utilisation des véhicules de promenade. De plus, l'encombrement des routes par un parc automobile relativement dense est augmenté de façon importante en saison touristique. Nous affirmons par ailleurs qu'il serait possible de diminuer la production de gaz à effet de serre (GES) et considérons que le milieu insulaire se prête bien à la mise au point de programmes et de technologies alternatives transférables à d'autres milieux.

7. Les recommandations :

Au terme de notre analyse des *Enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*, les membres du conseil d'administration et l'équipe d'Attention FragÎles recommandons de :

a. Assujettir dès à présent les projets d'exploration et de mise en valeur du gaz et du pétrole, en milieu québécois, terrestre et marin, au *Règlement sur l'examen et l'évaluation des impacts environnementaux*, comme le sont déjà tels projets dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois. En milieu marin, maintenir les exigences des procédures fédérales d'examen environnemental. La solution qui consisterait à inclure des exigences techniques ou des mesures d'atténuation dans les procédures d'obtention des permis du MRN, ou encore toute consultation qui serait menée dans des termes définis par Hydro-Québec ou par une autre partie prenante, seraient des substituts inacceptables à une véritable procédure d'examen et d'évaluation environnementale transparente.

b. Soumettre à la consultation publique
   i. le plan de développement d'Hydro-Québec
   ii. la politique énergétique du Québec
   iii. les termes d'entente pour la création d'un Office Canada-Québec sur les hydrocarbures extracôtiers

c. Décréter un moratoire d'au moins 20 à 25 ans sur l'exploration et la mise en valeur des réserves d'hydrocarbures dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent pour favoriser le maintien et la restauration des habitats marins. Assortir ce moratoire d'un programme scientifique et d'observation en mer permettant de caractériser et localiser les habitats, d'estimer l'état et l'évolution des stocks de poissons, crustacés, mammifères et autres organismes qui vivent ou fréquentent ces eaux, d'identifier et d'évaluer les sources de dérangements et leurs effets cumulatifs et de mettre en application des mesures de protection, de restauration ou de rétablissement des habitats et ressources halieutiques. Moratoire servant aussi à mettre au point des technologies sûres d'exploration, à «apprivoiser» les paramètres d'une éventuelle exploitation (enjeux et objectifs socio-économiques, énergétiques et de développement durable) et à fixer des balises à ces activités qui devront toujours être considérées complémentaires et respectueuses des activités de pêche et tourisme aux Îles de la Madeleine et au Québec maritime et chez nos voisins des Maritimes.

d. Reconnaître une autorité représentative locale, à partir du *Comité de travail sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent* de la Municipalité des Îles de la Madeleine, en préciser la composition, les rôles (information, éducation/apprentissage, consultation, décision...), le fonctionnement, les ressources et les liens avec les différents ministères concernés (fédéraux et provinciaux) par le développement du potentiel gazier et pétrolier du golfe du Saint-Laurent et des îles de la Madeleine. Assurer une coordination entre le milieu et les instances ministérielles.

e. Classer ledit *Rapport du Comité d'experts*, non pas comme rapport scientifique, ni comme étude d'impact, mais comme document d'introduction générale et revue partielle de littérature portant sur quelques enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

f. Produire une analyse socio-économique approfondie comprenant les avantages et inconvénients, les coûts et bénéfices, de court et de long terme et les impacts sur le développement socio-économique des régions maritimes du Québec de l'ensemble des étapes de mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent, comprenant une analyse comparative de cette option avec des options d'approvisionnement énergétique à partir d'autres ressources ou de la combinaison de ressources ou encore de changements dans les habitudes de consommation, et comprenant aussi une comparaison des retombées socio-économiques estimables à moyen et long terme entre des investissements financiers publics dans le secteur des pêches équivalents à ceux prévisibles pour le développement d'une filière gaz-pétrole.

g. Approfondir davantage l'hypothèse à l'effet que le morcellement du Saint-Laurent lui-même ne serait pas davantage acceptable que le morcellement des étapes de mise en valeur du potentiel d'hydrocarbures dans le Saint Laurent. Il nous semble bien que, tout autant pour les espèces en péril en milieu marin que pour les espèces en péril en milieu terrestre, nous ne pouvons continuer de croire que leur conservation se fera espèce par espèce, site d'alimentation, site de reproduction, site de densité XYZ délimités en «spots» distincts. L'expérience en protection des espèces en péril, que

nous partageons entre autres avec le MENV, montre que pour les espèces sauvages l'interdépendance des habitats critiques (qualité des échanges entre les milieux et voies de circulation entre eux...) est probablement aussi importante que l'interdépendance des espèces entre elles (chaîne alimentaire...). Le statut précaire d'une espèce est un indice de difficulté dans leur milieu de vie, difficulté souvent provoquée par l'activité anthropique, proche ou éloignée, et toujours inquiétante pour la qualité du milieu de vie des humains. C'est alors une obligation de questionner nos façons d'intervenir dans cet environnement et, principe de précaution, de ne pas augmenter les facteurs de stress sans avoir auparavant évalué au mieux les interactions et les impacts possibles. C'est la première responsabilité de l'homme que de se reconnaître comme être vivant, disait déjà dans les années 50 l'ethnologue Lévi-Strauss.

h. Dans le cas du golfe du Saint-Laurent, considérer ce plan d'eau comme un tout, une mer unique, une mer commune aux provinces et communautés littorale suggère d'adopter une approche de gestion intégrée et communautaire. Considérer le golfe comme de juridiction québécoise suggère par ailleurs de consolider l'expertise québécoise aux besoins de protection du milieu marin et de ses ressources.

i. Tout en reconnaissant qu'Hydro-Québec est une Société d'État et qu'à ce titre les intérêts et profits de la Société devraient «naturellement» desservir les intérêts de la population du Québec, force est de constater que plus de transparence et davantage de respect et de partage d'orientations avec les citoyens et citoyennes serait nécessaire. Nous recommandons :
    i. de clarifier les orientations, les rapports d'affaires et les rapports hiérarchiques entre le gouvernement, Hydro-Québec, ses mandataires et ses affiliés;
    ii. d'établir des procédures et codes d'éthique qui garantissent qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts entre le gouvernement et Hydro-Québec;
    iii. d'assurer que les intérêts collectifs prévaudront sur les intérêts particuliers ou privés et que les intérêts de long terme seront considérés;
    iv. de soumettre les projets d'Hydro-Québec au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux.*

j. Que l'expertise, les moyens, l'autorité et le rôle de coordination du MENV et du BAPE soient renforcés et augmentés au sein du gouvernement, au lieu d'être dilués par l'éparpillement des responsabilités ou marginalisés par des intérêts conflictuels entre ministères. Dans le cas qui nous occupe, les levés sismiques, nous avons entendu à peu près ceci : «Il faudrait pouvoir les assujettir à un examen...» (MENV). «Il faudrait réduire les exigences administratives et environnementales pour mettre en valeur le plus rapidement possible les réserves....» (MRN) et «Il faut faire en sorte que des conditions favorables à la mise en valeur soient en place» (le gouv.).

k. Dans le but de rendre opérationnels les impératifs et principes du développement durable en matière de production et de consommation d'énergie, nous recommandons :

i. de proposer aux Madelinots et, le cas échéant, de mener aux Îles de la Madeleine un Programme et expérience pilote de production et de consommation d'énergie conjuguant :
    1. un bilan de la situation actuelle et des efforts d'économies et d'efficacité menés à date;
    2. l'analyse des comportements et attitudes de consommation et leurs impacts sur l'environnement (écologique, économique et social);
    3. l'inventaire d'incitatifs et de technologies économes et non polluantes disponibles;
    4. des scénarios de réduction de la consommation et d'efficacité énergétique;
    5. des essais de véhicules et des expériences de transport collectif plus «propres»;
    6. des expériences de production énergétique à partir de ressources renouvelables, et de dimensions «familiales»; et
    7. d'autres expériences visant à diminuer graduellement la dépendance aux ressources non renouvelables que sont les hydrocarbures.
ii. De définir un tel Programme par un partenariat entre Hydro-Québec, les groupes environnementaux, le MENV, les établissements d'enseignement, la Municipalité des Îles de la Madeleine et autres partenaires potentiels.

Dans cette démarche prospective, Attention FragÎles offre sa collaboration. Nous suggérons aussi que le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, actuellement en implantation par les soins de l'UQAR, du MENV, de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) et de la Municipalité des Îles de la Madeleine, soit mis à contribution.

CONCLUSION

Dans le cas de production d'énergie à partir du vent ou des autres forces de la nature, il est peu probable que la matière première se fasse plus rare ni n'augmente de prix avec le temps. Au contraire : le vent, le soleil ou l'effet des marées risquent même d'augmenter en intensité avec les changements climatiques déjà perceptibles. Ainsi, les progrès dans les technologies de captage et de transformation de ces énergies devraient devenir accessibles à de plus en plus de gens, augmenter l'équité et diminuer les écarts de richesse entre pays développés et en développement sur la planète. Alors que dans le cas de production d'énergie à partir des ressources non renouvelables, la rareté des matières premières, prévisible à plus ou moins brève échéance ou artificiellement provoquée, rendra l'accès aux ressources énergétiques de plus en plus coûteux et discriminatoire, provoquant, voire augmentant les conflits et la violence déjà trop répandus dans le monde. Une approche de développement durable avec une vision de long terme commande que des changements d'orientations doivent être initiés dès aujourd'hui si nous voulons qu'ils deviennent réalités dans l'avenir, fut-il d'un horizon de 30 à 50 ans. Les pays riches que nous sommes ont la responsabilité de «montrer la voie», ont répété les nations réunies à Johannesburg en septembre 2002.

S'il est une vérité de La Palice, c'est bien celle-ci : c'est à l'étape de la définition d'un projet qu'il est possible de faire valoir les intérêts des populations touchées, d'inclure des conditions pour maximiser les retombées positives et atténuer les impacts négatifs ou encore pour modifier les calendriers, la localisation, les choix de méthodes et techniques, etc., de manière à ce que promoteur et population concernée se respectent mutuellement. À cette phase, une vue d'ensemble du projet doit être franchement abordée. C'est aussi à cette étape qu'il est possible, pour les décideurs, d'enrichir les connaissances scientifiques de l'expérience et du jugement des citoyens. À la condition toutefois que des mécanismes de participation placent ces derniers non pas d'emblée en opposants ou en «incapables» mais en associés dans la construction d'un avenir commun, plus solidaire et plus sécuritaire. Les levés sismiques ne sont-ils pas cette phase de définition d'un important projet?

Nous avons voulu, non pas nous opposer d'emblée au projet de mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent, mais faire valoir que l'avenir se construit par les décisions d'aujourd'hui. Nous souhaitons donc que soit instaurée, par un moratoire, une phase de transition vers moins de dépendance aux énergies non renouvelables et polluantes et une amélioration de nos rapports au territoire marin et à ses ressources halieutiques, renouvelables et vitales.

Merci.

Attention Fragîles

ANNEXE 1

VISION : Attention FragÎles est un acteur du développement durable aux Iles de la Madeleine, visant à assurer aux générations actuelles et futures un milieu de vie de qualité et à conserver la biodiversité du patrimoine naturel

MISSION : Attention FragÎles valorise et protège le patrimoine naturel madelinot, dont les espèces en péril et leurs habitats, et le fait connaître aux résidents et visiteurs par divers moyens d'information, de sensibilisation, de protection et par la promotion de comportements respectueux de la nature.

O.S.B.L.

- Créé en 1988
- Près de 100 membres
- Conseil d'administration formé de : Hélène Chevrier, Claude Roy, Danielle Giroux, Réginald Poirier, Dominique Gagnon et Fanny Arseneau.
- Équipe formée de Carole Leblanc, coordonnatrice (temps plein), Raymonde Harvie, assistante administrative, Alain Richard, biologiste, Pascal Poirier, et Catherine Boily, techniciens de la faune (tous à temps partiel). L'été, et pour des mandats particuliers, divers contractuels s'ajoutent à l'équipe de base. Ainsi, à l'été 2003, Attention FragÎles a supervisé le travail de 18 employés.
- Budget :
    - 45,000$ de fonctionnement/an par une entente particulière de subvention entre le Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) et le CRCD de la région. Cette entente de trois ans **prendra fin en octobre 2004**.
    - Programmes spécifiques d'Environnement-Canada, du MENV, des Centres d'emplois et de d'autres organismes subventionnaires en environnement, selon les activités.
    - Nombreuses collaborations d'organismes du milieu, dont les média, la Commission scolaire, la Municipalité, etc.

Poste Leblanc
Agent de protection

PRINCIPALES RÉALISATIONS :

Attention FragÎles regroupe ses activités sous cinq objectifs. Quelques activités les plus récentes :

A. Sensibilisation et éducation

- Production de deux vidéos et de deux CD-ROM portant l'un sur les espèces en péril et l'autre sur les divers milieux naturels de l'archipel.
- Production de la revue Mer Nature
- Activités annuelles de sensibilisation sur la forêt dans les écoles primaires avec sortie en forêt et distribution de plants d'arbres. Activités de sensibilisation sur les espèces en péril à la Polyvalente.
- Chroniques dans les média locaux
- Remise d'un Méritas environnemental à chaque année
- Réalisation d'affiches et de dépliants destinés aux visiteurs et portant sur la protection des habitats naturels et de l'environnement.
- Réalisation d'une exposition itinérante portant sur les «Milieux de vie» qu'on retrouve aux Îles

397-A, Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, Québec, G4T1E3
Tél. : (418) 986-6644 Fax : (418) 986-6644 E-Mail : attention.fragiles@sympatico.ca

B. Protection des espèces en péril et des espaces naturels

- Inventaire et programme de suivi des populations d'oiseaux à statut précaire, dont le pluvier-siffleur
- Aménagement et installations de stationnements, passerelles et autres infrastructures pour réduire ou baliser la circulation en milieu naturel, particulièrement en milieu dunaire
- Organisation d'un Atelier de travail et production d'un Plan de conservation des habitats d'espèces en péril aux Iles de la Madeleine (hiver 2002)
- Organisation d'un Atelier de travail sur les statuts de conservation en vigueur dans l'archipel (hiver 2003)
- Participation active aux travaux du Comité aviseur sur la circulation motorisée en milieu naturel (dunes et milieux humides en terres publiques spécialement)
- Mise en place et formation d'une équipe d'agents de sensibilisation auprès des utilisateurs des plages (secteurs d'habitats d'espèces en péril)

C. Mise en valeur et interprétation du milieu naturel

- Programme d'activités de découverte de la nature en saison estivale, pour grand public
- Activités diverses en association avec les festivals ou autres événements régionaux
- Mise en place et entretien de sentiers d'interprétation en forêt (Bouillée de bois) et en milieu humide (Barachois).

D. Recherche et augmentation des connaissances

- Participation à l'organisation de rencontres sur les changements climatiques (hiver 2003)
- Participation à l'étude hydrogéologique portant sur la situation des nappes phréatiques et les conditions de leur gestion.
- Participation aux efforts nationaux et québécois de protection du pluvier-siffleur et autres espèces à statut précaire
- Caractérisation de la tourbière «Les Mocôques» et analyse des besoins de protection

E. Fonctionnement, partenariat et concertation

- Relocalisation des locaux d'Attention FragÎles
- Représentation sur divers comités : ATR, Commission environnement et CRCD, comité ISTÉMI, comité ZIP, comité Gaz et pétrole, etc
- Prix de reconnaissance attribués par la Société Provancher, la Fondation de la faune et par le Conseil canadien des aires écologiques.

ACTIVITÉS EN COURS

- Protection des espèces et habitats fragiles (dossier Platier à Fatima)
- Suivi du Plan de conservation (rencontres de propriétaires, Guide d'intendance,
- Diffusion des CD-Roms
- Suivi dossier circulation motorisée en milieu dunaire
- Rencontres des principales entreprises-utilisatrices des milieux naturels en liens avec les sites de nidification d'espèces en péril
- Production du Guide de restauration en milieu dunaire aux Iles de la Madeleine
- Activités de sensibilisation dans les écoles
- Chroniques dans les média
- Mer Nature, 2è édition?
- Sondage sur les connaissances, préoccupations et priorités environnementales de la population
- Renouvellement du plan d'action et des ententes de financement d'Attention FragÎles

Février 2004